

Cote du document:	<u>GC 32/INF.6</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>6</u>
Date:	<u>18 février 2009</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Ordre des intervenants**

### **Discours qui seront prononcés lors des séances plénières**

Conseil des gouverneurs — Trente-deuxième session  
Rome, 18-19 février 2009

---

Pour: **Information**



## Note aux Gouverneurs

Le présent document est soumis au Conseil des gouverneurs pour information.

1. L'ordre provisoire des intervenants au titre du point 6 de l'ordre du jour, "Déclarations générales", a été établi sur la base des demandes parvenues le 17 février 2009 à 12 heures.
2. Le Secrétariat fera tout son possible pour permettre au plus grand nombre d'intervenants de prendre la parole au cours de chaque séance. Les délégués sont priés de noter que l'horaire des interventions dépend du respect effectif du calendrier de travail des séances. Les seuls changements qui puissent être apportés à l'ordre des intervenants sont ceux qui découlent d'accords conclus entre deux ou plusieurs délégations et qui sont communiqués au Bureau chargé de la liste des orateurs, situé au rez-de-chaussée.
3. Les délégués qui figurent sur la liste des intervenants sont priés de remettre un exemplaire préliminaire de leur discours en version électronique au Bureau chargé de la liste des orateurs pour distribution aux interprètes, aux rédacteurs de comptes rendus analytiques et à la presse. Au cas où cela ne serait pas possible, les intervenants sont priés de bien vouloir remettre une version papier de leur discours le plus tôt possible avant leur intervention.
4. En raison du programme très chargé des séances du Conseil, les délégués sont aimablement invités à limiter la durée de leur intervention à cinq minutes. Un résumé de toutes les déclarations figurera dans le rapport du Conseil des gouverneurs. Les délégués qui désirent renoncer à leur droit de parole au titre du point 6 de l'ordre du jour peuvent remettre au Secrétariat une copie de leur déclaration qui sera publiée *in extenso* dans le rapport du Conseil des gouverneurs.

## **Ordre des intervenants**

### **Discours qui seront prononcés lors des séances plénières**

1. Chine
2. France
3. Jordanie
4. Gabon
5. Belgique
6. Tunisie
7. Allemagne
8. Guatemala (au nom du GRULAC)
9. République-Unie de Tanzanie
10. Thaïlande
11. Zambie
12. Népal
13. Niger
14. Maldives
15. Namibie
16. Jamahiriya arabe libyenne
17. Afrique du Sud
18. Pakistan
19. Danemark (au nom des pays nordiques)
20. Angola
21. Indonésie
22. Guinée
23. Soudan
24. Japon
25. République du Congo
26. Égypte
27. République de Corée
28. Mauritanie
29. Syrie
30. Autriche
31. Israël
32. Haïti
33. Maroc
34. Burundi
35. Turquie
36. Malawi
37. Argentine
38. Maurice
39. Algérie
40. Bangladesh
41. Kenya
42. Madagascar
43. Lesotho
44. Sénégal
45. Guinée équatoriale
46. Ouganda

